

APPEL À PROJETS
Résidence de journaliste

Ville de Laval

Date-limite dépôt des dossiers : 28 septembre

CAHIER DES CHARGES

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, la ville de Laval (Mayenne) souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation et d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

La ville de Laval souhaite intégrer ce projet dans le **Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC)**, démarche partenariale entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, qui concerne prioritairement les 0/25 ans, sur tous les espaces et temps de vie.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 3 mois, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics du territoire.
- La résidence se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel. En l'occurrence, elle sera portée par le service des bibliothèques de la ville de Laval, à travers leurs 3 antennes : la bibliothèque Albert Legendre et la médiathèque Saint-Nicolas, ainsi que le médiabus.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

OBJECTIFS

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception averties des différents médias
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

Le service des bibliothèques de Laval veut développer des actions en faveur de l'éducation aux médias, sous forme de « cafés médias » à la bibliothèque et de « p'tits dejs médias » en partenariat avec les maisons de quartier pour offrir des temps d'échanges autour du numérique et des réseaux sociaux. L'objectif étant de permettre d'identifier les représentations et pratiques de famille, de trouver collectivement des pistes pour mieux accompagner les jeunes et mieux maîtriser sa propre pratique.

Dans ces perspectives, le médiabus peut servir à aller directement à la rencontre du public sur les différents quartiers de la ville de Laval.

La bibliothèque souhaite aussi poursuivre en particulier les questions : Ecrans, enfants : parlons-en !
Le principe est d'apporter des repères pour savoir à quel âge et comment introduire les différents écrans dans la vie des enfants tout en informant sur les enjeux liés au développement sensorimoteur.

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges...

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES :

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire (en privilégiant les 10-25 ans).
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées (en particulier au regard des indications données en page 4).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Durée de la mission : 3 mois d'un équivalent temps plein.
- Période : Entre novembre 2018 et juin 2019.
- Résidence de 12 semaines fractionnée en 3 ou 4 périodes.

CONDITIONS FINANCIÈRES :

La rémunération du journaliste en résidence est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire – ministère de la Culture. Elle se monte à 15.000 euros pour les trois mois de la résidence et couvre la rétribution sur l'ensemble des temps de préparation et d'intervention lié à la résidence sur le territoire, ainsi que les frais de restauration du journaliste.

La ville de Laval prend en charge :

- Les frais de déplacements sur le territoire de mission (carte de transport, véhicule de service ou remboursement des frais de déplacement sur la base d'une indemnité kilométrique).
- Un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sur chaque période de résidence.
- L'hébergement du journaliste (logement équipé et adapté à un séjour de longue durée, disposant d'une connexion internet).

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements, il doit être titulaire d'un permis en cours de validité.

THEMATIQUES

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée sur les problématiques suivantes :

- Rapport de la jeunesse aux médias et au numérique :
 - fabrique de l'information, décryptage des médias, analyse des différents types de médias,
 - former l'esprit critique : fake news, réseaux sociaux, théorie du complot...
- Accompagnement des parents face à leurs enfants dans la diffusion et la réception de l'information.
- Ateliers de reporters citoyens pour amener les participants à créer leur propre média.

CADRE JURIDIQUE :

Une convention spécifiant les engagements respectifs du journaliste-résident et de la ville de Laval sera établie.

2. CADRE OPÉRATIONNEL :

Le projet de résidence de journalisme s'intègre dans le Contrat Local d'Éducation d'éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) en cours de signature entre la Ville de Laval, le Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, le Ministère de l'Éducation Nationale, la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale de la Mayenne et Laval Agglomération.

Dans le cadre du CLEAC, il est expérimenté pour la première fois, une résidence de journaliste, ceci afin :

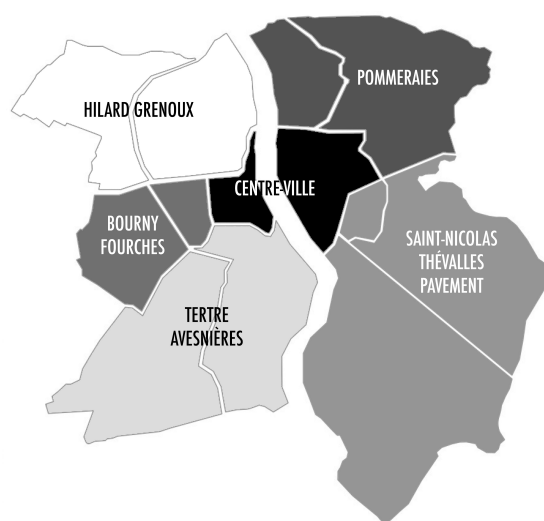
- d'accompagner sur une période de 3 mois des équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducation (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs) afin de co-construire des interventions variées, inventives, participatives. L'action ambitionne une perception accrue des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, ainsi qu'à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias.
- de venir résider, si la chose est possible, avec un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc.) à des fins de diffusion durant la période de résidence, dans divers lieux.
- de fédérer autour de sa présence une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Une rencontre avec les partenaires en amont de la résidence et un temps de restitution à l'issue de la résidence sont à prévoir par le journaliste, pour le bon déploiement du projet.

Contexte :

La Ville de Laval, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence, compte une population d'environ 50 000 habitants. Dans le cadre du CLEAC, Laval est définie en six zones basées sur les quartiers municipaux et la carte scolaire. Chacune de ces zones fait l'objet d'un projet d'EAC défini et mis en œuvre conjointement par les services culturels, éducatifs et sociaux, en concertation avec les associations et les établissements scolaires ou spécialisés du territoire.

La résidence de journalisme concerne l'ensemble du territoire.



Il est porté à la connaissance des journalistes candidats, que la ville de Laval souhaite mobiliser autour de la résidence une partie de l'ensemble des structures accompagnant et accueillant un public de l'enfant aux jeunes adultes. Il s'agit là d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions.

Citons comme exemple (quelques structures / ou partenaires) sans être toutefois exhaustif :

- Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur...) :
- Les accueils de loisirs ainsi que les associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse.
- Les maisons de quartier.
- Les structures culturelles du territoire (théâtre, musée, patrimoine, conservatoire, cinéma, salle de musique actuelle...).
- Les partenaires en lien avec la presse et le livre (presses écrites locales, radios locales, clubs presse, association autour du livre : Lecture en tête, Graine de mots, Les amis du livre et des bibliothèques...).

Pistes précises de publics ou partenariats envisagés :

Classe du Lycée Ambroise Paré (projet à construire avec le professeur de philosophie M. Caillaud).
Collège Pierre Dubois (club presse)
les maisons de quartier
Un partenariat avec le service démocratie locale.
Un groupe de l'association « La Sauvergarde » : public en insertion
Les étudiants de l'IUT métiers du multimédia et de l'internet de la ville de Laval
Les étudiants de la licence d'histoire - option journalisme – de l'Université Catholique de l'Ouest.
La Maison d'arrêt
Les Foyers de jeunes travailleurs
La mission locale...

Dans le cadre des ouvertures le dimanche de la bibliothèque Albert-Legendre (d'octobre 2018 à mars 2019), le/la journaliste est amené(e) à proposer des interventions et/ou ateliers aux publics des bibliothèques.

Nous envisageons aussi avec intérêt toute forme de croisement des publics autour du projet : rencontre intergénérationnelle, information aux collégiens des « classes presses » et aux étudiants...

La restitution

Un temps de restitution devra être envisagé afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence.

Pilotage de la résidence :

Le projet de résidence sera piloté par le service lecture publique de la ville de Laval. Il aura pour mission de guider le ou la journaliste dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec les acteurs culturels et éducatifs et le suivi de la mise en place des actions menées.

Le service de la Lecture Publique est constitué d'un réseau des bibliothèques de Laval qui accueillent les usagers sur ses 3 sites actuels : la Bibliothèque Albert Legendre, la Médiathèque Saint Nicolas et le pôle mobile, le médiabus qui circule dans les différents quartiers de la ville.

Diverses ressources numériques sont mises à disposition :

- relai de l'offre numérique proposée par la bibliothèque départementale de la Mayenne : livres, presse, ressources pour la jeunesse...
- inscription gratuite au site d'auto-formation : ToutApprendre.
- accès gratuit aux espaces multimédia dans les deux bibliothèques de Laval.
- accompagnement numérique (assistance et conseil sur matériel et logiciels) tous les mardis après-midi à la bibliothèque Albert-Legendre.

3. ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre.
- Un curriculum vitae
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc)

COMITE DE SÉLECTION

Le comité sera composé de chaque partenaire institutionnel du projet :

- Ville de Laval
- Ministère de la Culture (DRAC)
- Ministère de l'Education Nationale (DAAC)

Il pourrait également inclure des professionnels des médias (Club de la Presse de la Mayenne, mediaeducation.fr ...).

4. CALENDRIER

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal **ET** par mail avant le **28 septembre** dernier délai, aux adresses suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

emmanuelle.clopeau@culture.gouv.fr

DRAC Pays de la Loire

Service Territoires et Publics

1, rue Stanislas Baudry

44000 NANTES

dominique.remande@laval.fr

Responsable de la lecture publique

Bibliothèque Albert-Legendre

place de Hercé 53000 LAVAL